

L'accessibilité, une question de liberté ? Dialogue avec Richard...

Un article d'Armony Altinier qui signe ici son deuxième billet dans le Framablog après Pas de sexisme chez les Libristes ?



L'accessibilité, une question de liberté ? Dialogue avec Richard...

La période estivale est propice à la lecture. En tant que libriste convaincue, je me suis mise en tête de revoir mes fondamentaux^[1]. Et pour mieux comprendre la liberté telle que défendue dans le monde du logiciel libre, qui mieux que Richard Stallman, inventeur du concept et fondateur du projet GNU, pour me renseigner sur ce sujet ?

Qu'est-ce que la liberté ?

La liberté, c'est la possibilité de faire ce qu'on veut. Le

contraire de la liberté, c'est donc la contrainte : quand quelque chose m'empêche de faire ce que je veux ou m'oblige à faire ce que je ne veux pas.

De l'Antiquité jusqu'à nos jours, « *la question de la liberté est l'une des plus embrouillées de l'histoire de la philosophie ("un labyrinthe" disait Leibniz)* »^[2].

Je ne vais pas résumer en un article tout ce que cela implique, mais j'aimerais juste insister sur quelques points.

Plusieurs approches de la liberté

La première chose à comprendre sans doute, c'est que ce sujet est loin d'être simple ni de faire l'unanimité. C'est important, car on a souvent tendance à défendre la liberté sans forcément s'interroger sur sa définition et la vision qu'on lui applique.

L'approche politique : la liberté de faire

La liberté au sens politique concerne la liberté d'action. Cela consiste surtout à poser les limites permettant à chacun de jouir d'une liberté sans entraver celle du voisin. Paradoxalement, la liberté politique consiste donc à poser des limites. Toute la question sera alors d'organiser les conditions de la liberté dans une vie en société. Si la liberté de tuer n'était pas interdite, les victimes ne pourraient être libres de vivre leur vie. Moins simple qu'il n'y paraît dans son mode d'organisation, ce n'est pourtant pas la question dont j'aimerais parler ici.

Libre arbitre : à partir de quand peut-on parler de liberté ?

L'autre approche est l'approche philosophique. Cette approche concerne la liberté de vouloir. Est-on réellement libres de nos choix ? Dans la mesure où nous sommes conditionnés par notre naissance et notre environnement, dans quelle mesure peut-on parler de liberté ? Ces questions ne sont pas vaines, car selon ce qu'on considère comme relevant ou non de la

liberté, les choix politiques qui en découleront pourront être différents.

Très schématiquement, on trouve deux approches :

- Nous sommes ce que nous choisissons, et donc libres de nos choix, dans la limite de ce que nous pouvons. La liberté ne se conçoit alors que dans la limite de ce que nous sommes capables de faire ou vouloir. Le champ du handicap n'entrerait donc pas dans cette définition de la liberté puisque nous ne pouvons agir dessus.
- Le libre arbitre n'existe pas, nous sommes déterminés par notre environnement, nos limitations mais nous pouvons nous libérer au moins en partie en prenant conscience de ces déterminismes et en agissant dessus. Le handicap entre donc parfaitement dans cette définition.

Handicap et liberté, quelle responsabilité du numérique ?

« Tous mes choix, même parfaitement volontaires et spontanés, dépendent de ce que je suis, que je n'ai pas choisi. [...] le moi serait alors une prison, d'autant plus implacable qu'elle se déplace en même temps que moi. »^[3]

En écrivant cela, André Comte-Sponville ne visait sans doute pas le handicap à proprement parler. Mais relisez cette phrase et imaginez que vous êtes en fauteuil roulant. Il ne suffit pas de vouloir ou de faire un effort. Si on ne peut pas marcher, rien n'y fera. De même si vous êtes aveugles, inutile de dire à quelqu'un de faire un effort pour utiliser un logiciel qui n'est pas accessible. Et en poussant le raisonnement, dire à un non informaticien qu'il n'a qu'à développer ce qui l'intéresse s'il n'est pas content ne le dotera pas comme par magie d'un esprit capable de comprendre des algorithmes.

Si la liberté signifie faire ce qu'on veut, alors le handicap en est un parfait oxymore. Il s'agit d'une limitation de la

liberté. Quelle qu'en soit l'origine, de naissance ou suite à un accident ou une maladie, les êtres humains ont des limitations, et certaines réduisent le champ d'action. Or, si dans l'Antiquité on pouvait considérer que le handicap n'entraînait pas dans le questionnement philosophique du libre arbitre puisqu'on ne pouvait pas agir dessus, quelle que soit l'approche choisie philosophiquement aujourd'hui, le numérique change la donne. Car l'outil informatique peut réellement libérer certaines personnes en situation de handicap.

Quelle vision de la liberté le logiciel libre souhaite-t-il défendre ?

Vous aurez compris dans mon esprit que accessibilité et liberté font partie du même sujet. Mais si c'est une telle évidence, comment se fait-il que les logiciels libres ne prennent pas davantage en compte cette question ? Peut-être n'y a-t-on pas pensé, tout simplement ?

Le logiciel libre est défini par quatre libertés :

1. liberté 0 : liberté d'exécuter le logiciel
2. liberté 1 : liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à vos besoins
3. liberté 2 : liberté d'en redistribuer des copies pour aider les autres
4. liberté 3 : liberté de modifier le programme et de rendre publiques vos modifications pour que tout le monde en bénéficie

Si un logiciel n'est pas exécutable par une personne handicapée, car non accessible, peut-on toujours considérer que les 4 libertés sont respectées ? Autrement dit, un logiciel est-il vraiment libre s'il n'est pas accessible ? C'est donc la question que j'ai posée à Richard Stallman cet été, et qui nous a occupés lors d'un échange de mails que je vais vous résumer^[4].

La liberté 0 en question

Ma question concernait donc précisément la liberté 0. Comment doit-elle être interprétée dans le projet GNU ?

La réponse fut très claire : Richard Stallman considère que l'accessibilité est une fonctionnalité qu'on ne saurait imposer et qui n'a rien à voir avec la vision de la liberté défendue par la FSF.

Bref, si un logiciel respecte formellement, sur le plan juridique, les quatre libertés, il sera considéré comme libérateur, même si inutilisable par certaines personnes.

Notons à ce propos un abus de langage dans certaines traductions françaises. La liberté 0 n'a jamais concerné la liberté d'utiliser le logiciel, mais seulement la liberté de l'exécuter (*run* en anglais).

Richard fonde son raisonnement sur deux aspects :

- la nature des limitations est différente : les limitations juridiques liées à une licence d'une part ; et les limitations techniques liées aux fonctionnalités d'un programme d'autre part. Le combat du logiciel libre se base sur le premier aspect car il est plus facile à mener.
- une interprétation morale : alors qu'il serait injuste selon Richard Stallman de priver un développeur d'accéder aux sources du logiciel, toujours selon lui il ne serait pas injuste de priver les utilisateurs de fonctionnalités vitales leur permettant d'accéder au programme.

Et de conclure nos échanges en m'expliquant que je me trompais en liant les deux sujets, accessibilité et liberté n'auraient rien à voir.

Autant je pourrais très bien comprendre la première explication comme un choix stratégique : on ne peut pas tout défendre, on concentre nos forces sur ce qui est le plus facile dans un souci d'efficacité et ce qui nous importe le plus. C'est le choix de nombreuses associations qui

choisissent un terrain d'action particulier. Cela ne signifie pas qu'elles ne trouvent pas les autres sujets importants, mais choisir implique de renoncer à certaines options.

Mais j'avoue que la deuxième raison me laisse perplexe. Non, il n'est pas juste d'être privé de l'accès à un programme parce qu'on a un handicap. C'est même encore plus injuste que de ne pas pouvoir le modifier.

Vous aurez compris que je ne partage pas cette vision de la justice et de la liberté. Le mot-clé à retenir ici est sans doute le mot « vision » : il ne s'agit que d'une interprétation, une vision de la liberté. Nous l'avons vu plus haut, elle s'inscrit dans une approche philosophique particulière de la liberté, mais c'est loin d'être la seule voie possible.

En défendant une approche de la liberté fondée sur l'être humain plutôt que sur les droits théoriques accordés par une licence, je ne me trompe pas, je ne fais pas une erreur d'interprétation, je fais un choix. Autrement dit, j'utilise mon libre arbitre.

« Liberté, Égalité, Fraternité », vraiment ?

Ce qui est troublant dans cette réponse de Richard Stallman, c'est que la définition du logiciel libre n'est pas seulement technique, elle est même avant tout politique. Il introduit d'ailleurs généralement la notion en s'appuyant sur la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Or, admettons que la vision limitée de la liberté θ telle que définie par Richard Stallman puisse correspondre au premier mot Liberté, comment justifier de laisser de côté l'accessibilité si on tend à défendre dans le même temps l'Égalité et la Fraternité ? Car la liberté théorique donnée par une licence ne permet pas de rétablir une égalité d'action, et de là les internautes n'ont pas tous la possibilité de partager.

Je n'ai malheureusement pas eu de réponse à cette question, autre que « Le logiciel libre apporte tous les trois, par sa

nature. ».

Hacker la liberté 0

Cet échange était vraiment instructif, et je tiens à remercier publiquement Richard Stallman d'avoir pris le temps de répondre à mes interrogations. Avoir la chance de dialoguer avec le fondateur d'un mouvement aussi important est un privilège induit également par la philosophie du Libre.

Et bien que je ne me satisfasse pas de la définition donnée par les 4 libertés, cette brique de base est un fondement essentiel pour plus de liberté. Or, que faisons-nous dans le monde du Libre quand un système ne fait pas ce que nous souhaitons ? Nous utilisons la liberté 3 de modifier le logiciel pour développer autre chose.

Et c'est exactement ce que je vous propose de faire. Il ne s'agira pas de hacker un système informatique, mais un système de pensée, pour le rendre meilleur. Nous avons désormais la source du raisonnement, appuyons-nous sur l'existant et corrigeons les bugs ☐

L'accessibilité, une question de liberté !

Je sais qu'il peut paraître prétentieux de parler de défaillance ou de bug, mais pourtant sortir l'accessibilité du champ de la liberté, et donc ne pas compter le handicap comme une limitation de la liberté, à l'ère du numérique, me paraît une erreur.

Aujourd'hui, les personnes ont le choix de s'émanciper et de retrouver une autonomie perdue grâce aux outils informatiques. Et je vais révéler une réalité assez dérangeante, mais le système qui offre aujourd'hui le plus de liberté à une personne aveugle en mobilité, c'est l'iPhone de la marque à la pomme. Le système le plus fermé et le plus restrictif sur le plan juridique offre également le plus de liberté d'un point de vue technique à ses utilisateurs. Vous voulez vous orienter dans la rue, savoir quelle est la monnaie qu'on vous rend en échange de votre billet, lire le menu du restaurant, vérifier

l'état de vos comptes bancaires... Autant de choses basiques et quotidiennes qu'on ne peut pas faire de façon autonome quand on est aveugle, à moins d'avoir un iPhone.^[5]

Non, je ne m'y trompe pas. Je ne fais pas d'erreur. Je maintiens ce que je dis. Un produit Apple aujourd'hui rend plus libre une personne handicapée que n'importe quel autre système. L'accessibilité est pensée et intégrée de base dans tous les produits Apple, pas d'option, pas de surcoût, tout est disponible immédiatement à l'achat. L'utilisateur sera-t-il complètement libre ? Non, bien sûr que non puisqu'il sera sous le joug commercial d'Apple et de ses nombreuses atteintes aux libertés. Mais il sera toujours plus libre que sans solution du tout.

Il est donc des cas où des produits privés rendent plus libres que des logiciels sous licence libre. Et pour une libriste militante comme je le suis, ça a légèrement tendance à me faire... enrager ! Me répondre qu'il suffirait de modifier le logiciel libre pour le rendre accessible est seulement une façon de ne pas prendre ses responsabilités. Nous sommes responsables de ce que nous créons et de l'impact que cela peut avoir sur les gens, qu'on en ait ou non conscience. Si le logiciel libre peut potentiellement être rendu accessible, en théorie, ce n'est pas toujours vrai en pratique. Et ce n'est pas à quelqu'un d'autre de rendre votre logiciel accessible, il en va de votre responsabilité.

Le Libre doit-il concerner la liberté face à l'ordinateur uniquement ou permettre de libérer la personne en lui apportant plus d'autonomie ?

Pas d'accessibilité sans liberté

Les 4 libertés du logiciel libre offrent une base sans laquelle nous ne pourrions rien construire. Il s'agit d'un préalable nécessaire. Il n'y a qu'à lire cette histoire d'une petite fille de 4 ans réduite au silence pour une question de brevet (article traduit en français sur le Framablog^[6]).

Et il ne faudrait pas non plus donner une vision noire du

Libre en matière d'accessibilité. Car il existe déjà de très nombreux projets prenant en compte la dimension de l'accessibilité. C'est souvent l'œuvre de personnes isolées, conscientes de l'importance du sujet et de son impact sur la Liberté et qui essaient d'améliorer les choses à leur niveau. Et ça fonctionne très bien. Certains logiciels libres sont aussi performants voire meilleurs que leur pendant non libres. Il manque sans doute un espace pour partager nos expériences, transversal aux différents projets et permettant de promouvoir une liberté d'utilisation pour tous, au-delà de la simple possibilité juridique d'exécution. Un espace pour construire, échanger, se former, partager et promouvoir une vision de la Liberté basée sur l'être humain, avec toutes ses limites et toutes ses différences. Car il n'est pas nécessaire d'avoir un handicap reconnu pour se retrouver incapable d'utiliser un logiciel.

Si vous vous retrouvez dans cette définition, que vous considérez que la Liberté est un enjeu trop important pour être réduit à une définition technique ou juridique, rendez-vous sur liberte0.org.

Pour conclure, j'aimerais rappeler que le projet GNU, à l'origine de la notion même de logiciel libre, s'apprête à fêter ses 30 ans. À cette occasion, quelques pistes sont déjà évoquées concernant les orientations futures du projet. J'aimerais donc souhaiter un **très bon anniversaire au gentil Gnu**, et lui dire : **s'il te plaît, dans le futur, pense à l'accessibilité.**

Merci.

Bisous.

Armony

[1] Pour un condensé de l'histoire philosophique de la notion de liberté, vous pouvez lire le livre de Cyril Morana et Éric Oudin, *La Liberté d'Épicure à Sartre*, Eyrolles, 2010, 186p.

[2] Op. Cit., p.8

[3] Op. Cit., p.11

[4] J'ai demandé l'autorisation à Richard Stallman de publier notre échange dans sa forme brute, sans modification, par souci de transparence. Mais il m'a répondu qu'il ne le souhaitait pas...

[5] Une démonstration en vidéo à consulter sur le site de Paris Web et réalisée par Tanguy Lohéac à l'occasion de sa conférence "Une journée accélérée en pure mobilité : une idée fixe ?" : <http://www.paris-web.fr/2012/-conferences/une-journee-acceleree-en-pure-mobilite-une-idee-fixe.php>

[6] Consulter l'article traduit sous l'intitulé "La petite fille muette réduite au silence par Apple, les brevets, la loi et la concurrence" <https://framablog.org/-index.php/post/2012/06/14/silence-maya>